

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le 07 février 2019.

### **ORDRE DU JOUR :**

- ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2019,
- COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 2018/12/05 DU 06/12/2018 RELATIVE A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYANE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GENEVOIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS SUR LA RD 908 A,
- AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT,
- AVOIR DE BERGER LEVRAULT POUR LE LOGICIEL BL ENFANCE,
- DATE NETTOYAGE DE PRINTEMPS.
- DIVERS.

A CHEVRIER, LE 01 FEVRIER 2019  
LE MAIRE,

---

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : MMES PHILIPPE-BURTIN Céline, CLERC Evelyne,  
MRS ROSAY Thierry, MARMILLOUD Denis, LAPRAZ Louis, CLAEYS Stéphane, GRANDCHAMP Pierre, REINHARDT Claude  
EXCUSES : MME CAULY Tiphaine  
MR PALOMARES Julio

---

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Claude REINHARDT est désigné comme secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2019 :**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :**

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de communes :

\* Conseil communautaire du 04/02/19 : un bilan sur le fonctionnement de la plateforme REGENERO est présenté aux membres. On constate une bonne consultation de cette

plateforme, le bilan global est satisfaisant.

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial est restitué aux élus. Il présente une réflexion sur la transition énergétique pour les 10 prochaines années.

Les membres autorisent l'achat du terrain pour le dépôt bus dans la ZI des Marais à St Julien. Ils approuvent la convention constitutive de groupement de commandes pour le marché de curage des réseaux humides, des postes de relèvement, des stations d'épuration et inspection télévisée des canalisations des réseaux humides.

Ils décident de l'attribution du marché de fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs en bois et accessoires.

\* Bureau du 04/02/19 : une réflexion globale sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des professionnels est engagée.

Le bureau prend connaissance du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui mentionne l'absence de terrains d'accueil pour les gens du voyage souhaitant se sédentariser ainsi que le besoin de créer une aire fixe pour les grands passages.

- SI Pays du Vuache : comité syndical : les membres adoptent le Budget Primitif 2019 de la maison de santé.

Une discussion sur les loyers est engagée au vue de plusieurs simulations de calcul de charges.

- Réunion de coordination pour les travaux d'aménagement de la RD 908A : les travaux sont divisés en 5 secteurs. Il est envisagé de réaliser dans un premier temps les 2 entrées du village et le centre pour les travaux de voirie ; les enfouissements de réseaux et la Viarhona pour la totalité. Cette prévision sera réexaminée après l'ouverture des plis.

L'appel d'offre pour la totalité des travaux sera lancé fin février – début mars.

#### **ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2019 (2019/02/01) :**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de l'Office National des Forêts relative aux travaux de maintenance :

- travaux touristiques (entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques...) pour un montant de 820,00 € HT,

- travaux de maintenance (entretien du périmètre et du parcellaire) pour un montant de 4 470,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la réalisation de ces travaux.

#### **COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 2018/12/05 DU 06/12/2018 RELATIVE A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYANE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GENEVOIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS SUR LA RD 908 A (2019/02/02) :**

Cette délibération complète la délibération 2018/12/05 du 06/12/18.

Madame le Maire rappelle la délibération n°2018/12/05 du 06/12/18 adoptant la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la RD 908 A.

Elle précise que la convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle prévoit également une Commission Achats du groupement, composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement. Pour chaque

membre titulaire, il est désigné dans les mêmes conditions un membre suppléant. Cette Commission est présidée par le coordonnateur du groupement, pour émission d'un avis sur l'attribution des lots.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de désigner M. Denis MARMILLOUD membre titulaire pour siéger à la Commission Achats du groupement, ainsi que M. Pierre GRANDCHAMP son suppléant ;
- de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Denis MARMILLOUD membre titulaire pour siéger à la Commission Achats du groupement, ainsi que M. Pierre GRANDCHAMP son suppléant ;
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.

### **AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (2019/02/03) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2019.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater ces dépenses.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** les ouvertures de crédits suivantes :

Budget général (M14) :

231- Immobilisations corporelles en cours	50 000 €
2152- Installations de voirie	2 000 €

**DIT** que les crédits seront reportés au budget primitif 2019.

### **AVOIR DE BERGER LEVRAULT POUR LE LOGICIEL BL ENFANCE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors la mise en fonction du logiciel Berger Levrault et plus particulièrement lors de la première facturation, le personnel communal a rencontré de nombreuses difficultés. Les délais de prise en charge par l'assistance Berger Levrault étaient très longs et ont engendré beaucoup de retard pour obtenir un fonctionnement convenable.

De ce fait, un courrier de mécontentement a été envoyé à Berger Levrault demandant le remboursement des 6 mois de maintenance. La société a répondu favorablement est procédé à l'établissement d'un avoir de 240 € HT.

### **DATE NETTOYAGE DE PRINTEMPS :**

Le traditionnel nettoyage de printemps se déroulera le samedi 30 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS